

LAÏCITÉ



CITOYENNETÉ



SOLIDARITÉ



Service d' Education Spéciale et de Soins à Domicile APAJH 69

SESSAD APAJH 69



Accompagner
des enfants et adolescents
en situation de handicap
Et leurs proches



QUI SOMMES-NOUS ?

Le Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) APAJH 69 propose des accompagnements pour des enfants âgés de 0 à 20 ans en situation de handicap :

⇒ **Sur notifications MDPH, accompagnement au sein de :**

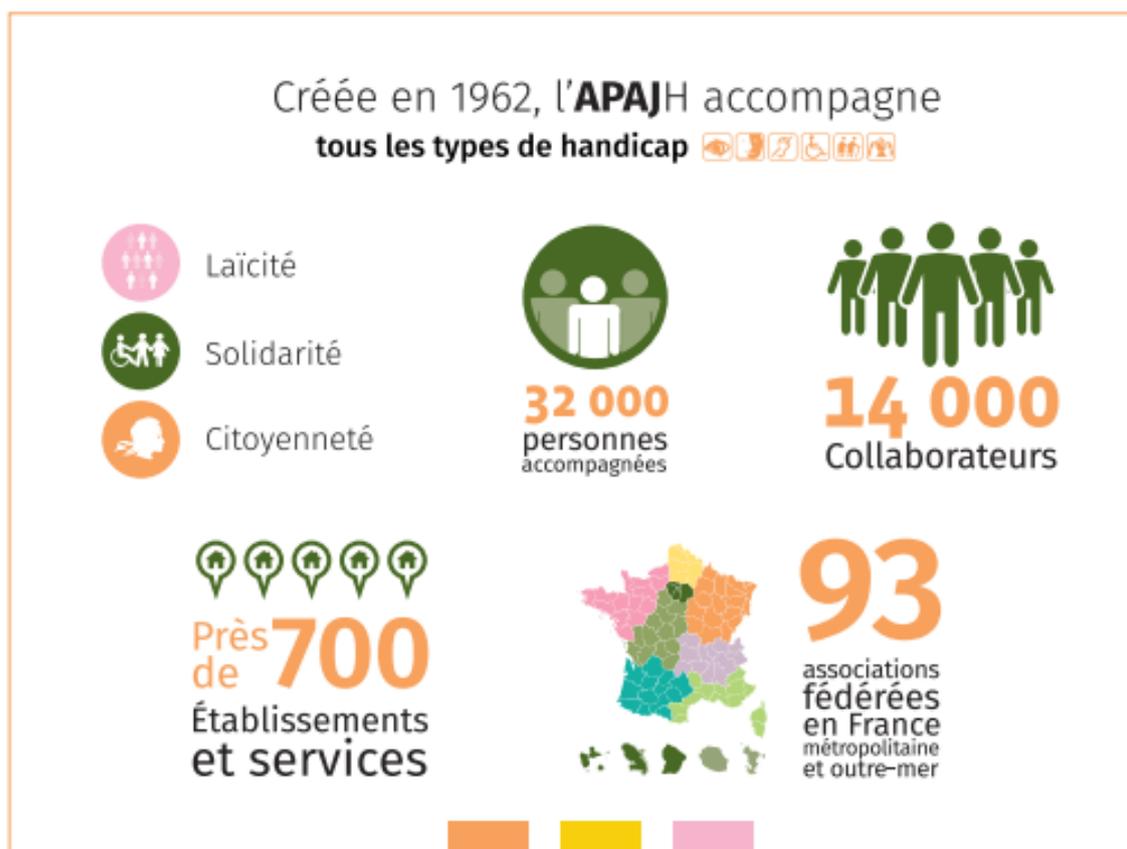
- 1 pôle Autisme (33 jeunes en moyenne à l'année)
- 1 pôle généraliste (50 jeunes en moyenne à l'année)
- 1 Antenne 16-20 ans (15 jeunes en moyenne à l'année)
- 1 Sessad renforcé (12 jeunes) pour des enfants en attente de place en IME (9 à 12 jeunes)
- 2 unités d'enseignement maternelle (UEM) (14 enfants)
- 1 unité d'enseignement élémentaire Autisme (UEEA) (7 à 10 enfants)

⇒ **Sans notification MDPH :**

- Des prestations appui ressources avec une spécialisation dans l'autisme (détails dans nos livret ressource et Blog)

Le SESSAD APAJH 69 fait partie de la Fédération APAJH :

Association reconnue d'utilité publique et premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicap : physiques, intellectuels, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants (...).



LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT :

Chaque enfant/jeune doit bénéficier d'une notification MDPH pour être accompagné par l'un des dispositifs du SESSAD APAJH 69 (hormis pour les prestations appui-ressource qui sont ponctuelles) et construire avec les professionnels et sa famille son Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). L'élaboration du PPA repose sur les attentes et besoins de l'enfant ou de l'adolescent. La famille est pleinement associée à l'élaboration du projet d'accompagnement ainsi qu'à :

- Sa mise en œuvre
- Son suivi régulier
- Son évaluation

Dans les UEMA et les UEEA:

La famille et l'équipe co-construisent leur Projet Personnalisé d'Accompagnement et de Scolarisation

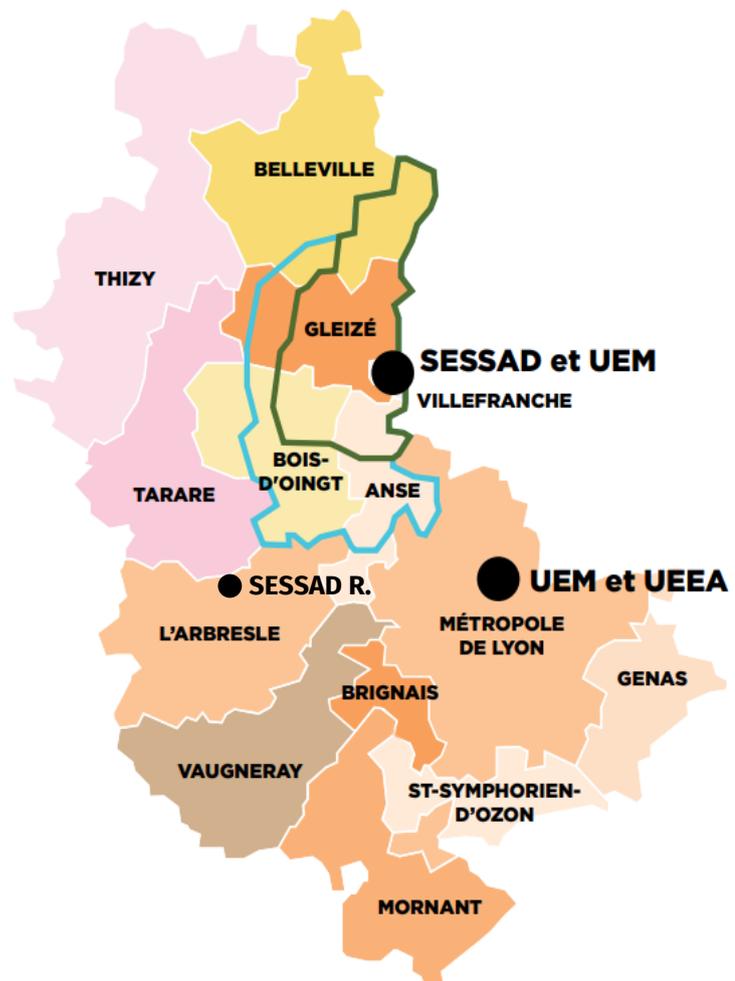
Pour mettre en œuvre le PPA ou le PPAS, l'équipe du SESSAD peut être amenée à travailler avec différents partenaires :

- ⇒ Éducation nationale
- ⇒ Professionnels de santé (médecins libéraux, etc.)
- ⇒ Structures médico-sociales (IME, CAMSP, ITEP, etc.)
- ⇒ Le secteur social (services de protection de l'enfance, PMI)
- ⇒ Des associations culturelles et sportives
- ⇒ Les municipalités

NOTRE ZONE D'INTERVENTION

LÉGENDE :

- SESSAD DI/Généraliste
- Troubles du Spectre Autistique (TSA)



LES REPONSES D'ACCOMPAGNEMENT :

LE SESSAD : pôle généraliste et pôle autisme pour les 0-15 ans



→ MISSIONS

- ⇒ Favoriser et soutenir la compréhension du handicap auprès des familles et des partenaires
- ⇒ Identifier les potentialités de l'enfant ou de l'adolescent et les aider à les développer
- ⇒ Créer une alliance avec les familles afin d'assurer un accompagnement cohérent de leur enfant

→ OBJECTIFS

- ⇒ Évaluer la situation globale de l'enfant, valoriser ses compétences, ses connaissances, évaluer ses besoins et ses attentes, observer son environnement.
- ⇒ Accompagner l'enfant et la famille dans la réalisation et la mise en œuvre du projet personnalisé.
- ⇒ Sensibiliser l'enfant à sa santé et à son bien-être.
- ⇒ Développer l'autonomie du jeune dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
- ⇒ Favoriser l'inclusion dans le milieu ordinaire de vie, notamment l'école.
- ⇒ Proposer des soutiens individuels ou collectifs au SESSAD ou sur les lieux de vie des enfants : École, maison, activité, de loisirs, périscolaires...

Les métiers que l'on retrouve dans notre SESSAD : éducateurs spécialisés principalement, psychomotriciens, orthophonistes, psychologues, assistante sociale, médecin coordonnateur, secrétariat, assistante de direction, chefs de service, direction. Sur l'antenne 16-20 ans uniquement : conseillère en économie sociale et familiale et ergothérapeute.

Tous les enfants ne rencontrent pas tous les professionnels, les accompagnements sont définis en fonction des besoins de l'enfant, des attentes des familles, des projets à courts et plus longs termes, et aussi en fonction de l'environnement et de nos moyens.

LE SESSAD RENFORCÉ

→ MISSIONS

Ouvert en septembre 2022, le SESSAD renforcé s'adresse spécifiquement aux enfants et adolescents âgés de 6 à 15 ans, diagnostiqués TSA, avec une notification en IME non aboutie. L'accompagnement se fait sur 1 année, renouvelable 1 fois.

C'est un lieu de transition, le temps qu'une place en IME se libère.

→ OBJECTIFS

Le SESSAD renforcé propose du répit aux familles, du bien-être aux enfants pris en charge en séquentiel 2 jours par semaine. L'objectif est de proposer du cousu main pour soutenir le développement de l'enfant là où il en est.



SESSAD - ANTENNE DES 16-20 ANS

→ MISSIONS



L'antenne 16-20 ans peut être une suite pour un jeune accompagné par un des deux pôles du SESSAD et qui a encore besoin d'être accompagné, comme pour un jeune qui intègre le SESSAD à partir de 16 ans.

L'antenne 16-20 ans permet d'éviter les ruptures de parcours tout en développant les compétences de la personne pour l'accompagner dans l'inclusion sociale et professionnelle.

→ OBJECTIFS

Ses missions sont de répondre aux besoins en matière de santé, d'autonomie, de professionnalisation, et de participation sociale du jeune pour le guider vers l'âge adulte.

DES PRESTATIONS APPUI-RESSOURCE : SANS NOTIFICATION MDPH

En plus de ses accompagnements, le SESSAD propose des « prestations ressources » à la demande des familles ou des partenaires :

- Auprès des écoles : des enseignants et/ou AVS qui accompagnent des enfants en attente de place en ESMS sur les circonscriptions de Belleville, Villefranche et Anse principalement.
- A la demande de la MDPH pour apporter un éclairage à un dossier
- Auprès du droit commun pour faciliter l'accessibilité à tout pour tous (crèche, loisirs...)
- En matière de TSA, en appui des SESSAD généralistes ou TCC (de niveau 1) accompagnant des enfants présentant également des TSA

Ces interventions sont ponctuelles et sur 6 mois maximum, le but étant d'être un appui à un moment donné dans une situation complexe.

Les interventions peuvent être :

1. Des partages de compétences avec des formations et sensibilisations gratuites à destination des professionnels (toutes les informations sont sur notre livret ressource annuel)

2. Pour soutenir la situation d'un jeune en particulier :

- Des observations sur un lieu de vie
- Des entretiens avec les personnes qui s'occupent de l'enfant
- La participation à des réunions
- Des préconisations
- Du prêt de matériel
- Des sensibilisations sur mesure
- Du partage de compétences
- Du soutien dans la mise en œuvre d'outils ou de groupes spécifiques

UN DIPEC « Ressource » EST OBLIGATOIREMENT SIGNE AVEC LA FAMILLE DE L'ENFANT CONCERNE

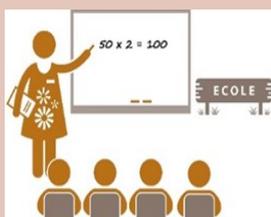




LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE (UEM) DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE ET DE LYON



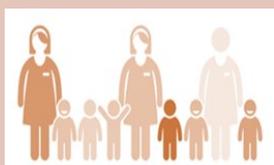
→ MISSIONS



Une UEM est un dispositif médico-social. C'est une classe dans une école maternelle qui accompagne des enfants avec autisme, l'intensité de leurs troubles ne permettant pas une scolarisation dite en classe ordinaire à leur arrivée dans le dispositif. Chaque UEM accueille 7 enfants âgés de 3 à 6 ans pour une durée maximum de 3 ans.

Les équipes sont supervisées par des professionnels qualifiés et extérieurs afin d'assurer une montée en compétence régulière.

→ OBJECTIFS



Une équipe pluri professionnelle de 5 éducateurs, de deux paramédicaux (psychomotricien et orthophoniste), une psychologue à temps partiel et une enseignante accompagnent les enfants au moins 21h par semaine.

L'enseignante pilote les journées de classe. **L'accompagnement a pour objectif principal, à terme, et si cela est possible, une orientation en classe ordinaire.** Des temps d'inclusion dans leur classe d'âge sont organisés dès que possible.

A NOTER :

- * Notification MDPH nécessaire
- * Les parents assurent les transports école/ domicile
- * Inscription à la cantine effectuée par les familles
- * Des rencontres régulières parents / professionnels sont indispensables dans le travail de généralisation des outils afin de favoriser l'acquisition de compétences et dans l'intérêt de l'enfant
- * Pas de double notification (par exemple orthophonie en libéral non financée en plus de l'UEM)



⇒ L'UEM de Villefranche-sur-Saône est implantée au sein de l'école Camille Claudel à Villefranche sur Saône

⇒ L'UEM de Lyon se trouve dans l'école maternelle François Truffaut (Lyon 5e).

Ce dispositif nécessite une coopération forte entre le médico-social, l'Education Nationale, et la commune d'implantation



L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE AUTISME (UEEA) DE VAULX-EN-VELIN



→ MISSIONS

L'enseignement élémentaire est un dispositif Éducation Nationale avec l'appui du médico-social, décrit comme une Ulis renforcée. Implantée dans l'école René Beauverie de Vaulx-en-Velin, la structure accueille 7 à 10 enfants âgés de 6 à 11 ans, avec troubles du spectre de l'autisme sur la durée du cursus élémentaire.

Les équipes sont supervisées par des professionnels qualifiés et extérieurs afin d'assurer une montée en compétence régulière.

→ OBJECTIFS

L'équipe est composée de 5 professionnels : 1 enseignante, 1 AESH, et 3 éducatrices du médico-social dont 1 apprentie.

L'UEEA permet à **des enfants diagnostiqués TSA, ayant des compétences scolaires entravées par des difficultés de comportement, ou sensorielles par exemple**, d'avoir un parcours de scolarisation adapté à leurs besoins en milieu ordinaire et en relation avec les programmes de l'Éducation nationale. Des temps d'inclusion dans les autres classes sont proposés et accompagnés par l'ensemble de l'équipe.

Le médico-social vient soutenir 21 heures d'accompagnement sur les temps de classes, et les temps d'accompagnement à la cantine en appui du droit commun 3 jours par semaine.

A l'issue de l'année des 10 ans de l'enfant, il est orienté vers le dispositif le plus adapté à ses besoins.

A SAVOIR : dossier candidature en UEM & UEEA :

Les dossiers de candidatures en UE sont étudiés par la MDPH une fois le diagnostic autisme posé, puis présentés à un Comité de pilotage qui a lieu une fois par an, en juin.

Les cahiers des charges nationaux ainsi que des fiches spécifiques UEM et UEEA (pour le Rhône) permettent d'établir le profil des enfants relevant de ces dispositifs, en fonction de leurs besoins et des prestations proposées.



⇒ Pour en savoir plus sur les Unités d'enseignement, le cahier des charges de l'Éducation nationale et les fiches profils, retrouvez sur notre site internet (Blog Plateforme enfant adulte du Beaujolais Apajh) .

Visitez notre blog



LAÏCITÉ



CITOYENNETÉ



SOLIDARITÉ



NOUS CONTACTER

SESSAD APAJH 69

596 Boulevard Albert Camus
69400 Villefranche-sur-Saône

04 74 62 33 38

trh.villefranche.Sessad@apajh.asso.fr

SESSAD Renforcé

496 Route des Chères
69380 Marcilly d'Azergues

UEM de Villefranche-sur-Saône

Ecole Camille Claudel

88 rue de l'Arc
69400 Villefranche-sur-Saône

UEEA

Ecole élémentaire René Beauverie

2 rue Gaston Bachelard
69120 Vaulx-en-Velin

UEM de Lyon (5e)

Ecole François Truffaut

25 rue sœur Janin
69005 Lyon



Visitez notre blog



www.apajh.org

